

Brevet de Technicien Supérieur

Gestion de la PME

Le technicien supérieur « Gestion de la PME » exerce la fonction de collaborateur du dirigeant de PME.

Collaborateur direct du chef d'entreprise, le gestionnaire de la PME contribue à l'amélioration de l'organisation, de l'efficacité, de la rentabilité et de l'image de l'entreprise.

Les titulaires du diplôme sont capables de réaliser des activités liées à :

- la **gestion opérationnelle** de l'entreprise (gestion des relations avec les clients et fournisseurs dans ses dimensions administrative, humaine, comptable, ou encore commerciale).
- la **gestion des risques** et donc veiller aux conditions de la pérennité de l'entreprise par l'adaptation aux évolutions de son environnement ;
- la **gestion du personnel** et la valorisation des ressources humaines ;
- l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise par **l'amélioration de son organisation** (suivi de l'activité par la production d'informations et mise en place d'indicateurs).

Evolutions de carrière

L'évolution de carrière est souvent à envisager dans une évolution du poste lui-même, du fait :

- de **la croissance de l'entreprise** qui entraîne un développement de son service administratif dont l'assistant de gestion garde la responsabilité tout en abandonnant à de nouveaux employés les tâches d'exécution ;
- de **la compétence, de l'expérience et du dynamisme du gestionnaire de la PME** qui se voit accorder des délégations de pouvoirs de plus en plus importantes.

Elle peut aussi résulter de la mobilité de gestionnaire de la PME dont les compétences, l'expérience et les qualités personnelles peuvent être appréciées par des entreprises plus importantes.

L'environnement numérique

Les activités exercées sont sensibles aux évolutions technologiques qui peuvent apporter une fiabilité des informations produites et transmises. Les titulaires du diplôme BTS « Gestion de la PME » disposent d'accès privilégiés aux ressources du système d'information.

Afin de répondre aux attentes des responsables de la PME, le titulaire du diplôme devra :

- **Exploiter les outils numériques** de la PME : Progiciel de Gestion Intégré (PGI), Tableur, Logiciels de Bureautique (texteur, ...), Logiciel de messagerie et d'organisation (agenda)
- **Accompagner le développement** des compétences numériques en interne (formation)

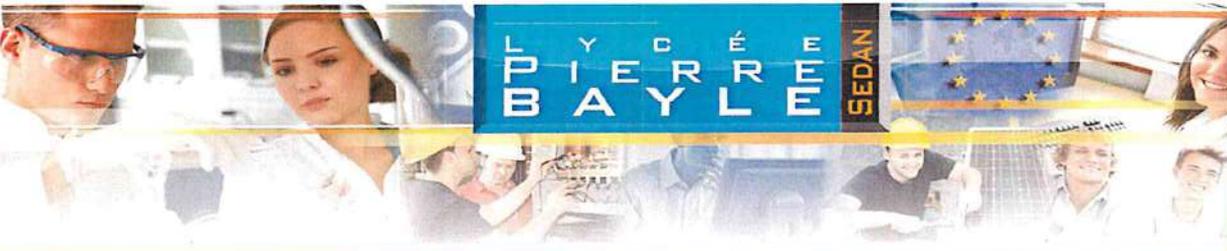
Les qualités nécessaires pour intégrer cette formation

Être

- Polyvalent
- Autonome
- Curieux
- Organisé ...

Avoir

- Une capacité de synthèse
- Un esprit d'analyse
- L'esprit d'équipe
- Un esprit d'initiative ...



Les enseignements

Pendant les deux années de formation, les étudiants reçoivent un enseignement théorique qui leur permettra d'obtenir une bonne culture générale ainsi que des connaissances professionnelles solides. Parallèlement à cet enseignement théorique, ils auront à réaliser deux stages en entreprise.

- **Stages en milieu professionnel** : L'étudiant doit réaliser **deux stages d'une durée totale de 12 semaines** dans une ou deux PME (entre 5 et 50 salariés) :
 - ☞ Le premier stage est orienté sur des activités liées à la relation « clients/fournisseurs » et à la communication.
 - ☞ Le deuxième stage concerne l'élaboration d'un projet relatif à la gestion des risques.

Les enseignements

Disciplines	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignements obligatoires :		
Culture Générale et Expression	2 heures (1+1)	2 heures (1+1)
Langue vivante étrangère	4 heures (2+2)	3 heures (1+2)
Culture Économique, Juridique et Managériale	4 heures	4 heures
Culture Économique, Juridique et Managériale (appliquée)	1,5 heures (1+0,5)	1,5 heures (1+0,5)
Enseignements professionnels	16 heures (6+10)	16,5 heures (7h+9,5)
TOTAL	27,5h (14+13,5)	27h (14+13)
Enseignement facultatif		
Langue vivante étrangère	2 heures	2 heures

Les enseignements professionnels

Disciplines	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Atelier de professionnalisation	4 heures	3 heures
BC 1 - Gérer les relations avec les clients et les fournisseurs de la PME	5 heures (2+3)	1 heure
BC 2 - Participer à la gestion des risques de la PME		3,5 heures (2+1,5)
BC 3 - Gérer le personnel et contribuer à la GRH		3 heures (2+1)
BC 4 - Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME	4 heures (2+2)	5 heures (3+2)
Communication	3 heures (2+1)	1 heure

L'accès à la formation

- Être titulaire d'un baccalauréat.
- Admission en section de technicien supérieur est prononcée par le chef d'établissement sur avis d'une commission formée par l'équipe pédagogique qui aura en charge la section des techniciens supérieurs. Les bulletins des classes de 1^{ère} et de terminale sont exigés.
- La formation intègre les contraintes de la vie professionnelle, et l'absentéisme en cours de formation est sanctionné à l'examen.